

AUTORISATION PARENTALE DE PUBLICATION

Séjour été A RETOURNER

Dans le cadre des séjours été, des photographies et/ou des enregistrements vidéos ou sonores de votre enfant pourront être effectués.

Nous vous demandons votre autorisation pour une diffusion à un large public, sans contrepartie financière de votre part, et ce, pour une durée indéterminée à partir d'aujourd'hui. Ces publications seront faites à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique, de formation ou éducatif.

Je soussignépère, mère, tuteur (1)

Responsable de l'enfant

Autorise les organisateurs du séjour été à publier les photographies et/ou les enregistrements vidéos ou sonores * :

→ sur la page Facebook de la commune de Sainte-Hélène :

Oui Non

→ sur le site internet de la commune de Sainte-Hélène :

Oui Non

→ par voie d'affichage ou dans le bulletin municipal ou dans toute autre impression d'ouvrages :

Oui Non

→ sur les supports numériques de la commune :

Oui Non

→ lors de projection sur grand écran visant à informer ou promouvoir les séjours (ex vœux du Maire) :

Oui Non

Fait à, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour accord »)

(1) Rayer la mention inutile

- Sans votre autorisation, le directeur du séjour s'engage à flouter le visage de votre enfant s'il apparaissait sur des photos publiées au public